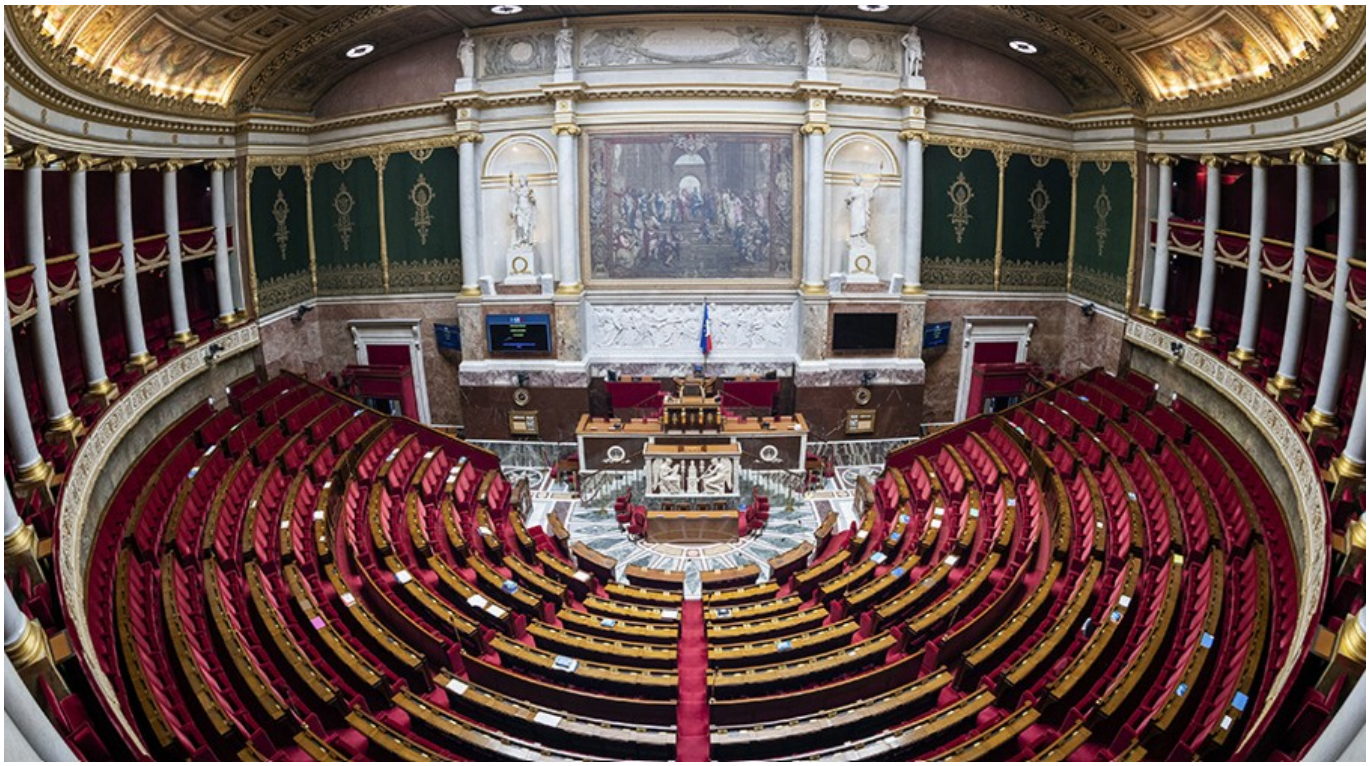
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

L’assistant du député vauclusien Raphaël Arnault interdit d’accès à Assemblée nationale



Yaël Braun-Pivet, présidente de l’Assemblée nationale, vient de prendre la décision d’interdire l’accès au parlement à Jacques-Elie Favrot. Ce dernier est l’un des quatre collaborateurs parlementaires de Raphaël Arnault, député LFI de la 1re circonscription de Vaucluse.

La mesure prise par la présidente de l’Assemblée fait suite à l’agression mortelle, vendredi dernier, du jeune militant nationaliste Quentin Deranque en marge d’une manifestation du collectif identitaire Némésis contre la tenue d’une conférence de l’eurodéputée LFI, Rima Hassan, à Sciences Po Lyon.

Trouble à l’ordre public ?

Yaël Braun-Pivet justifie sa décision dans un communiqué : « Le nom de Monsieur Jacques-Elie Favrot (…) est aujourd’hui cité par plusieurs témoins. Sa présence dans l’enceinte de l’Assemblée nationale pourrait entraîner un trouble à l’ordre public ».

Elle a donc décidé « de suspendre, à titre conservatoire et sans préjudice des suites de l’enquête

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

judiciaire, les droits d'accès de ce dernier. Toute autre mesure susceptible d'être prise ne peut l'être que par son député-employeur. »

Pour sa part, Me Bertrand Sayn, l'avocat de l'assistant parlementaire, assure à nos confrères du Progrès que son client « nie formellement être responsable de ce drame ». Dans un communiqué, Jacques-Elie Favrot explique également se retirer « de ses fonctions d'assistant parlementaire le temps de l'enquête » car il est « menacé de mort par l'extrême droite dans tout le pays et en Europe, il ne peut donc assurer ses fonctions correctement ».

« J'adresse mes condoléances à la famille de ce jeune homme et je souhaite que toute la lumière soit faite sur ce drame », a publié sur son compte X, Raphaël Arnault qui a aussi fait part de son « horreur » et de son « dégoût » suite au décès de Quentin Deranque.
Militant actif de la Jeune garde antifasciste, c'est là, au sein de ce groupuscule d'extrême gauche lyonnais, que Jacques-Elie Favrot a rencontré Raphaël Arnault, co-fondateur de ce mouvement créé en 2018. Bien que dissoute en juin dernier, ce sont les membres de la Jeune garde qui sont accusés d'être les instigateurs de ce lynchage.

Enquête pour homicide volontaire
A cette heure, si aucun individu n'a été interpellé, le procureur de Lyon, Thierry Dran, a expliqué cet après-midi en conférence de presse qu'au moins six individus ont frappé Quentin Deplanque. L'enquête est désormais ouverte pour 'homicide volontaire' : un crime qui peut être puni jusqu'à 30 ans de réclusion criminelle.